

NORMALISATION  
DU SUIVI INFORMATISÉ  
DU TRANSPORT DE MÉDICAMENTS  
*entre*  
*CHARGEURS / TRANSPORTEURS / RÉPARTITEURS*

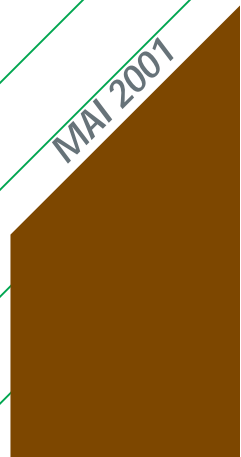
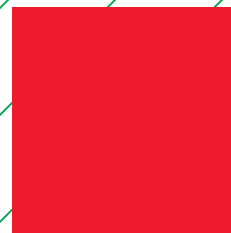
---

RÉPARTITEURS - FABRICANTS



Club Inter Pharmaceutique

MAI 2001



# SOMMAIRE

◆ Objectif de la brochure .....	4
◆ Élaboration .....	5
◆ Nouveaux apports .....	6
◆ Couverture du circuit de transport .....	6
◆ Contenu des messages .....	9
◆ Ordre de transport	
◆ Rapport de prise en charge	
◆ Suivi de livraison	
◆ Avis d'expédition	
◆ Accusé de réception de livraison	
◆ Utilisation du standard Edifact et les guides utilisateurs des messages normalisés .....	40
◆ Glossaire .....	42
◆ Annexe .....	46

# OBJECTIF DE LA BROCHURE

- ◆ Elle **intègre** et **complète** la brochure «EDI & Transport de Médicaments» éditée en 1994 par le CIP afin de mieux répondre aux besoins actuels en matière de qualité et de logistique :
  - Exigences émises dans les «Bonnes Pratiques de Distribution».
  - Prise en compte de la dimension européenne du transport de médicaments.
  - Développement des méthodes de transmission électronique de l'information.

# ELABORATION

◆ Cette brochure a été élaborée selon la démarche collective classique au CIP qui consiste à s'assurer, dès le début des travaux, le concours actif de tous les futurs utilisateurs de leurs résultats.

◆ C'est pourquoi, dans un souci d'efficacité maximale, le GTF et surtout Editransport ont été étroitement associés à l'ensemble de nos réflexions.

- Le Groupe de Transporteurs Français (G.T.F.) créateur et promoteur du système français des messages EDIFACT INOVERT.
- L'association EDITRANSPORT.

EDITRANSPORT est une association loi 1901 créée en mars 90 à l'initiative de, et associant les professionnels des transports, les entreprises utilisatrices expéditeurs et destinataires.

Cette association a pour mission de promouvoir, de développer et de mettre en œuvre des actions communes pour le développement des nouvelles technologies de communication : EDI, E-Business, Internet / XML dans le transport et la logistique.

EDITRANSPORT est accréditée par EDIFRANCE, pour la conduite de la politique EDI dans les transports et a le soutien du Ministère des Transports.

L'un des axes de travail d'EDITRANSPORT concerne les travaux de normalisation EDI sur la base du standard international EDIFACT, universellement reconnu et ceci afin d'assurer la pérennité de la démarche.

Le CIP a adhéré à cette association qui a collaboré, ainsi que le G.T.F., membre fondateur d'EDITRANSPORT, à l'élaboration des solutions proposées.

Ceci garantit la neutralité et la pérennité de notre démarche vis-à-vis de la profession des transporteurs.

# NOUVEAUX APPORTS

◆ Ils concernent les relations entre les chargeurs et destinataires sous la forme de deux messages :

- Avis d'expédition
- Accusé de réception

## COUVERTURE DU CIRCUIT DE TRANSPORT

◆ Grâce à ces nouveaux apports, les échanges électroniques s'appliquent désormais à l'ensemble du processus de transport du médicament.

EXPÉDITEUR

TRANSPORTEUR

DESTINATAIRE

COMMANDE \*

AVIS D'EXPÉDITION

Ordre de transport ▼

Rapport de prise en charge ▼

Suivi de livraison ▼

ACCUSÉ DE RÉCEPTION

FACTURE \*

\* Pour mémoire  Messages existants  Nouveaux messages

# CONTENU DES MESSAGES

# CONTENU DU MESSAGE "ORDRE DE TRANSPORT"

Message de télétransmission : **Expéditeur vers Transporteur**

N° D'ORDRE DE LA RUBRIQUE	RUBRIQUE	TAILLE EN NOMBRE DE CARACTÈRES	PRÉSENCE OBLIGATOIRE/FACULTATIVE
---------------------------	----------	--------------------------------	----------------------------------

## DONNÉES COMMUNES A L'ENSEMBLE DU CHARGEMENT

1	Identité de l'expéditeur	17 C	O
2	Identité du transporteur	17 C	O
3	N° de l'ensemble du chargement communiqué par le chargeur	15 C	F
4	N° de groupage communiqué par le chargeur	10 C	F
5	Date de remise par l'expéditeur correspond à la demande d'enlèvement, ou à la date de fermeture du camion (à convenir dans le protocole d'accord)	10 C	O

## DONNÉES PARTICULIÈRES A CHAQUE EXPÉDITION

6	N° d'expédition le plus souvent identique au récépissé	10 C	F
7	Nom, adresse du destinataire final code CIP ou Siret ou Gencod 17 C nom 35 C ligne adresse 1 35 C ligne adresse 2 35 C ville 35 C code postal ou code commune INSEE 5 C pays soit code Alpha de 2 C soit un code numérique de 3 C	jusqu'à 172 C	O O O O O O F
8	Le ou les N° de commande client	70 C	O

## DÉFINITION

### Les rubriques 1 à 5 sont communes à l'ensemble du chargement remis au transporteur

#### 1 Identité de l'expéditeur

L'expéditeur est celui qui remet la marchandise au transporteur. L'identité est le code SIRET, c'est-à-dire le code entreprise + établissement.

#### 2 Identité du transporteur

Il s'agit du code Siret du transporteur qui prend en charge l'expédition.

#### 3 N° de l'ensemble du chargement (voir annexe)

C'est un numéro défini par l'expéditeur. C'est le N° du chargement. Par chargement, nous entendons un ensemble de marchandises à enlever simultanément par le transporteur, à une date donnée. Eventuellement peut correspondre à plusieurs camions.

#### 4 N° de Groupage (voir annexe)

C'est un ensemble d'expéditions qui correspond à un découpage par rapport à une règle de gestion propre à l'expéditeur.

#### 5 Date de remise par l'expéditeur

Cette date correspond à la mise à disposition des marchandises. C'est une date à définir avec le transporteur dans le cadre du protocole d'accord d'interchange.

C'est soit la **date d'enlèvement** : c'est celle où les colis sont prêts, et sont validés en tant que tel dans l'application du chargeur. Il peut y avoir un décalage avec la date de prise en charge du transporteur. En cas d'informations qui seraient modifiées après cette date, il est nécessaire de retransmettre un message d'informations complémentaires au transporteur.

Soit la **date de fermeture du camion** : c'est celle où les colis sont validés au fur et à mesure de leur chargement dans le camion d'enlèvement. Il ne peut pas y avoir de décalage entre cette date et celle de prise en charge par le transporteur. Aucune information complémentaire n'est possible.

### Les rubriques 6 à 25 sont à renseigner pour chaque expédition remise au transporteur

Ici le terme expédition = livraison à effectuer par le transporteur

#### 6 N° d'expédition

C'est un ensemble de marchandises expédiées par un expéditeur vers un destinataire à une date donnée.

#### 7 Nom et adresse du destinataire final

Identification du destinataire par un code CIP, SIRET ou GENCOD. Une table de correspondance d'après le n° d'identification peut permettre d'éviter de remplir cette rubrique.

#### 8 Le ou les N° de commande client (voir annexe)

Il s'agit de la référence commande du client. En cas de commandes regroupées, il est nécessaire d'indiquer les différents n° de commandes.

N° D'ORDRE DE LA RUBRIQUE	RUBRIQUE	TAILLE EN NOMBRE DE CARACTÈRES	PRÉSENCE OBLIGATOIRE/FACULTATIVE
9	<b>N° de bon de livraison</b> 1 ou N, N° de bon de livraison Il y a souvent une correspondance de numérotation entre : le n° d'expédition, le n° de réception et le n° de B.L.	10 C par BL	F
10	<b>Nombre de colis expédiés</b>	4 C	O
11	<b>Nombre de colis isolés</b> non groupés	3 C	F
12	<b>Nombre de palettes :</b> – expédiées	type Europe 3 C type autres 3 C	F F
13	– à récupérer	type Europe 70 C type autres	zone de texte F
14	<b>Poids total de l'expédition</b> en kg + 3 décimales	8 C (5+3)	O
15	<b>Date et horaire de livraison</b> jour, mois, année 8 caractères, si date voir qualifiant DTM), (date and time), période (ex. : 8 h 30-12 h 00, 14 h 00-16 h 30) 10 caractères	18 C	F
16	<b>Conditions de livraison</b> libellé, ex. : camion élévateur, petite rue, etc.	70 C (35x2)	F
17	<b>Conditions de transport</b> libellé, ex. : protection froid, chaud, etc.	70 C (35x2)	F
18	<b>Produits dangereux ou sujets à réglementation</b> statut dangereux 3 caractères ; nature 32 caractères	35 C	F
19	<b>Régime d'acheminement</b> express/rapide/normal/monocolis	1 C	O
20	<b>Mode d'acheminement</b> lot/messagerie	1 C	O
21	<b>Valeur déclarée de l'expédition</b> pour les assurances	8 C	F
22	<b>Port payé/port dû</b>	1 C	O
23	<b>Contre remboursement : oui/non</b> si oui montant TTC à indiquer	1 C 10 C (8+2)	F O
24	<b>Coût du transport (*),</b> du montant HT (8+2C), TVA (6+2 C), du montant TTC (8+2 C)	28 C	F
25	<b>N°, poids et valeur du colis par expédition</b> (5 C) (2 + 3 C) (6 C) - 0001 à 000N	13xn (autant de fois que de colis dans l'expédition de chaque destinataire)	F

(\*) Uniquement pour information. Cette rubrique entraîne un accord de gré à gré entre le chargeur et le transporteur.

9 ➤ **N° Bon de livraison (voir annexe)**

Il faut indiquer le ou les N° de bons de livraison correspondant aux livraisons à effectuer par le transporteur lorsqu'ils diffèrent du n° d'expédition.

10 ➤ **Nombre de colis expédiés**

C'est le nombre de colis que comporte l'expédition, c'est-à-dire le nombre de colis chargés sur des palettes + les colis isolés.

11 ➤ **Nombre de colis isolés**

A utiliser dans le cas de colis isolés (non filmés, non palettisés...).

12 ➤ **Nombre de palettes expédiées**

Indication sur la nature et le nombre des palettes expédiées.

13 ➤ **Nombre de palettes à récupérer**

Indication sur la nature et le nombre des palettes à récupérer. Les précisions sont données dans une zone de texte.

14 ➤ **Poids total de l'expédition**

A spécifier en kg. Certaines applications fonctionnent avec 3 décimales.

15 ➤ **Date et horaire de livraison**

Un qualificatif dans cette rubrique permet de préciser si c'est une date impérative, un horaire de livraison particulier, etc.

16 ➤ **Conditions de livraison**

Permet de préciser les particularités de la livraison.

17 ➤ **Conditions de transport**

Permet de préciser les protections nécessaires à cette expédition.

18 ➤ **Produits dangereux ou sujets à réglementation**

Permet de préciser si le produit est dangereux et de quelle nature il est.

19 ➤ **Régime d'acheminement**

A déterminer avec le transporteur dans le protocole d'échange.

20 ➤ **Mode d'acheminement**

A déterminer avec le transporteur dans le protocole d'échange.

21 ➤ **Valeur déclarée de l'expédition**

Ce montant est à indiquer par le chargeur suivant les modalités prévues au protocole d'échange.

22 ➤ **Port payé-port dû**

A déterminer avec le transporteur dans le protocole d'échange.

23 ➤ **Contre-remboursement**

Données facultatives qui enjoignent au transporteur de n'effectuer la livraison que moyennant le paiement par le destinataire de la somme indiquée par le chargeur.

24 ➤ **Coût du transport**

A déterminer avec le transporteur dans le protocole d'échange.

25 ➤ **N° de colis, poids du colis, valeur du colis**

A déterminer avec le transporteur dans le protocole d'échange.

# CONTENU DU MESSAGE "RAPPORT DE PRISE EN CHARGE"

Message de télétransmission : Transporteur vers Expéditeur

N° D'ORDRE DE LA RUBRIQUE	RUBRIQUE	TAILLE EN NOMBRE DE CARACTÈRES	PRÉSENCE OBLIGATOIRE/FACULTATIVE
1	Identité de l'expéditeur	17 C	O
2	Identité du transporteur	17 C	O
3	N° de l'ensemble du chargement communiqué par le chargeur	10 C	F
4	N° de groupage communiqué par le chargeur	10 C	F
5	Date de remise par l'expéditeur correspond à la demande d'enlèvement, ou à la date de fermeture du camion (à négocier dans le protocole d'accord)	10 C	O
6	Prise en charge conforme	1 C	O/N
7	N° d'expédition il est rappelé uniquement en cas d'anomalie	10 C	F
8	Coût du transport du montant HT (8+2C), TVA (6+2 C), du montant TTC (8+2 C)	28 C	F

**Ce message est émis par le transporteur vers l'expéditeur pour lui accuser réception de la conformité des marchandises reçues par rapport aux informations contenues dans son message E.D.I.**

# DÉFINITION

Les rubriques 1 à 5 sont communes à l'ensemble du chargement remis au transporteur



## Identité de l'expéditeur

L'expéditeur est celui qui remet la marchandise au transporteur. L'identité est le code SIRET, c'est-à-dire le code entreprise + établissement.



## Identité du transporteur

Il s'agit du code Siret du transporteur qui prend en charge l'expédition.



## N° de l'ensemble du chargement (voir annexe)

C'est un numéro défini par l'expéditeur. C'est le N° du chargement. Par chargement nous entendons un ensemble de marchandises à enlever simultanément par le transporteur, à une date donnée. Eventuellement peut correspondre à plusieurs camions.



## N° de Groupage (voir annexe)

C'est un ensemble d'expéditions qui correspond à un découpage par rapport à une règle de gestion propre à l'expéditeur.



## Date de remise par l'expéditeur

Cette date correspond à la mise à disposition des marchandises. C'est une date à définir avec le transporteur dans le cadre du protocole d'accord d'interchange.

C'est soit la date d'enlèvement : c'est celle où les colis sont prêts, et sont validés en tant que tel dans l'application du chargeur. Il peut y avoir un décalage avec la date de prise en charge du transporteur. En cas d'informations qui seraient modifiées après cette date, il est nécessaire de retransmettre un message d'informations complémentaires au transporteur.

Soit la date de fermeture du camion : c'est celle où les colis sont validés au fur et à mesure de leur chargement dans le camion d'enlèvement. Il ne peut pas y avoir de décalage entre cette date et celle de prise en charge par le transporteur. Aucune information complémentaire n'est possible.



## Prise en charge conforme

Réponse par OUI ou par NON renseignée par le transporteur.



## N° d'expédition (voir annexe)

C'est un ensemble de marchandises expédiées par un expéditeur vers un destinataire à une date donnée.



## Coût du transport

A déterminer avec le transporteur dans le protocole d'interchange.

# CONTENU DU MESSAGE "SUIVI DE LIVRAISON" AVEC OU SANS INCIDENT

Message de télétransmission :

Transporteur vers Expéditeur et/ou Destinataire

N° D'ORDRE DE LA RUBRIQUE	RUBRIQUE	TAILLE EN NOMBRE DE CARACTÈRES	PRÉSENCE OBLIGATOIRE/FACULTATIVE
<b>DONNÉES RELATIVES A UNE LIVRAISON SANS ANOMALIE</b>			

1	Identité de l'expéditeur code CIP ou SIRET	17 C	O O
2	Identité du transporteur. N° de SIRET	17 C	O
3	N° de l'ensemble du chargement	15 C	F
	N° de groupage	10 C	F
	N° d'expédition	10 C	F
	N° de commande client	70 C	O
	renseigner au moins une de ces rubriques qui correspondent à l'ordre de transport émis par l'expéditeur		
4	Situation de l'expédition livrée si oui : fin d'information pour cette expédition si non : justification de l'anomalie	1 C	O/N

## DONNÉES RELATIVES A UNE LIVRAISON AVEC JUSTIFICATION D'ANOMALIES

5	Identité du destinataire final code CIP ou SIRET indication directionnelle	17 C	F
6	Nombre de colis livrés	5 C	O
7	Nombre de palettes :		
	– livrées	type Europe type autres	3 C 3 C
			F F
8	– récupérées	type Europe type autres	zone de texte
9	Justification de l'anomalie si avarie avec qualifiant : livraison partielle, en souffrance, etc.	15 C	F

## DÉFINITION

Toutes les rubriques sont particulières à une livraison effectuée par le transporteur

Les rubriques suivantes sont la reprise identique des informations fournies par le chargeur

- 1 Identité de l'expéditeur
- 2 Identité du transporteur
- 3 N° de l'ensemble du chargement  
N° de groupage  
N° d'expédition  
N° de commande client
- 4 Situation de l'expédition

Si l'expédition est livrée sans anomalie, réponse : OUI et fin d'information pour cette expédition (pas de rubrique 5 à 10).

Si une anomalie se produit pendant le déroulement de la livraison, ou si une avarie est constatée à la réception, la réponse est NON.

Les rubriques suivantes sont relatives à une livraison avec anomalies. Les informations sont communiquées par le transporteur à l'expéditeur.

- 5 Identité du destinataire final

Identification par code CIP ou SIRET.

- 6 Nombre de colis livrés

Il s'agit du nombre de colis acceptés par le destinataire final.

- 7 Nombre de palettes livrées

Il s'agit du nombre de palettes acceptées par le destinataire final.

- 8 Nombre de palettes récupérées

Il s'agit du nombre de palettes récupérées par le transporteur qui a effectué la livraison.

- 9 Justification de l'anomalie si avarie

Un qualificatif précise la nature exacte de l'anomalie

Contenu du message "Suivi de livraison" avec ou sans incident.

Message de télétransmission : transporteur vers expéditeur et/ou destinataire (suite)

Les rubriques suivantes sont relatives à une livraison avec anomalies dans le cadre de l'article 105 du code du Commerce.

N° D'ORDRE DE LA RUBRIQUE	RUBRIQUE	TAILLE EN NOMBRE DE CARACTÈRES	PRÉSENCE OBLIGATOIRE/FACULTATIVE
<b>DONNÉES RELATIVES A UNE JUSTIFICATION D'ANOMALIES D'AVARIE AVEC RÉSERVES</b> Cette anomalie correspond à l'article 105 du code du Commerce			
10	Date de livraison partielle si anomalie	8 C	F
11	Prises de réserves OUI/NON par le destinataire	1 C	F
12	Contre réserves OUI/NON par le voiturier	1 C	F
13	Réserves acceptées OUI/NON par le transporteur cette responsabilité est à prendre par le transporteur  les modalités sont à définir dans le protocole d'accord d'interchange convenu entre le chargeur et le transporteur	1 C	F
14	N° et nombre de colis en avarie (4 C x n colis) Les colis abîmés sont à retourner d'office	4 C	F
15	N° et nombre de colis perdus (4 C x n colis)	4 C	F
16	N° et nombre de colis refusés par le destinataire (4 C x n colis)	4 C	F
17	Date de retour des colis abîmés à l'expéditeur	zone de texte	
18	Date de livraison ultérieure	8 C	F
19	N° et nombre de colis en excès livrés (4 C x n colis)	4 C	F

Les rubriques 10 à 19 sont en fait le détail du qualifiant de la rubrique 9 "justification de l'anomalie si avarie". Lorsqu'il s'agit d'une prise de réserves par le destinataire final suite à une avarie transport, les informations sont communiquées par le transporteur à l'expéditeur et/ou le destinataire.



#### Date de livraison partielle si anomalie

Il s'agit de la date émarginée par le destinataire final. A préciser dans l'accord d'interchange.



#### Prise de réserves OUI/NON par le destinataire

Il s'agit de réserves légales dans le cadre de l'article 105 du code du Commerce.



#### Contre réserves OUI/NON par le voiturier

L'information de cette rubrique signifie que les réserves sont contestées par le transporteur.



#### Réserves acceptées OUI/NON par le transporteur

Le fait de valider cette rubrique par OUI, entraîne la responsabilité du transporteur.

Ce point est à définir très précisément dans le protocole d'interchange convenu entre le chargeur et le transporteur.

Concernant cette rubrique il est important de considérer le point de vue des transporteurs sur ce sujet. Ce texte est édité en fin des messages.



#### N° et nombre de colis en avarie

Le transporteur rappelle, s'il a connaissance de l'information les n° de colis en litige.

Il est important de préciser dans le protocole d'interchange avec le transporteur, que tout colis abîmé doit être retourné d'office par le transporteur à l'expéditeur.



#### N° et nombre de colis perdus

Le transporteur rappelle, s'il a connaissance de l'information les n° de colis en litige.



#### N° et nombre de colis refusés par le destinataire

Le transporteur rappelle, s'il a connaissance de l'information, les n° de colis en litige.



#### Date de retour des colis abîmés à l'expéditeur

En cas de colis abîmés, si le retour est demandé par l'expéditeur, la date de ce retour de colis abîmés peut être également demandée.

Ce point est à préciser dans le protocole d'interchange.



#### Date de livraison ultérieure

Il s'agit de la date d'une livraison complémentaire. Par exemple, pour les colis manquants et qui sont ensuite retracés et en état d'être livrables.



#### N° et nombre de colis en excès livrés

Le transporteur indique ici le constat d'une livraison qui comporte des colis en excès.

En règle générale, cette information est émarginée sur le récépissé par le destinataire.

# CONTENU DU MESSAGE

## “AVIS D’EXPÉDITION” : DESADV

Message de télétransmission : **Expéditeur vers Destinataire**

N° D'ORDRE DE LA RUBRIQUE	RUBRIQUE	TAILLE EN NOMBRE DE CARACTÈRES	PRÉSENCE OBLIGATOIRE/FACULTATIVE
DONNÉES COMMUNES A L'ENSEMBLE DU MESSAGE			
1	N° de l'avis d'expédition	35 C	O
2	Fonction du message	3 C	O
3	Date et heure du document	8 C	O
4	Date et heure de l'expédition	12 C	F
5	Date et heure estimée de livraison	12 C	F
6	Température de stockage	18 C	F
7	Température minimale de stockage	18 C	F
8	Température maximale de stockage	18 C	F
9	Numéro de commande client	35 C	O
10	Date de la commande client	8 C	F



### N° de l'avis d'expédition

L'expéditeur attribue un numéro unique de document, qui est la référence de l'avis d'expédition.



### Fonction du message

La fonction du message indique le type ORIGINAL ou DUPLICATA du document.



### Date et heure du document

Indiquer la date et l'heure de création de l'avis de livraison



### Date et heure de l'expédition

Indiquer la date et l'heure de l'expédition. Elle est facultative.



### Date et heure estimée de livraison

Indiquer la date et l'heure estimée de la livraison. Elle est facultative.



### Température de stockage

Indiquer la température de stockage de la marchandise au cours du transport.



### Température minimale de stockage

Indiquer la température minimale de stockage de la marchandise au cours du transport.



### Température maximale de stockage

Indiquer la température maximale de stockage de la marchandise au cours du transport.



### Numéro de commande client

Préciser le numéro de la commande client à l'origine de la livraison. Il permet au destinataire du message de rapprocher automatiquement sa commande de l'avis de livraison.



### Date de la commande client

C'est la date de la commande à l'origine de l'expédition.

N° D'ORDRE DE LA RUBRIQUE	RUBRIQUE	TAILLE EN NOMBRE DE CARACTÈRES	PRÉSENCE OBLIGATOIRE/FACULTATIVE
11	Identification de l'acheteur	35 C	O
12	Identification du livré	35 C	O
13	Identification de l'expéditeur	35 C	O
14	Identification du fournisseur	35 C	F
15	Identification du destinataire du message	35 C	F
16	Conditions de livraison	3 C	F
17	N° de référence transporteur	17 C	F
18	Mode de transport	3 C	O
19	Identifiant du transporteur	17 C	F
20	Information sur l'équipement	3 C	F
21	Numéro du scellé	10 C	F
22	Responsable du scellé	3 C	F



### Identification de l'acheteur

Identification de l'acheteur par un code CIP, SIRET ou GENCOD.



### Identification du livré

Identification du livré par un code CIP, SIRET ou GENCOD.



### Identification de l'expéditeur

Identification de l'expéditeur par un code CIP, SIRET ou GENCOD.



### Identification du fournisseur

Identification du fournisseur par un code CIP, SIRET ou GENCOD. Elle est obligatoire si le fournisseur est différent de l'expéditeur du message.



### Identification du destinataire du message

Identification du fournisseur par un code CIP, SIRET ou GENCOD. Elle est obligatoire si le destinataire du message est différent du livré (c'est à dire du destinataire «physique» des produits).



### Conditions de livraison

Ce sont les conditions de livraison codées par des INCOTERMS.



### N° de référence transporteur

C'est la référence attribuée par le transporteur au chargement.



### Mode de transport

L'expéditeur indique par un code le mode de transport (route, train) mais aussi le moyen de transport (camion, wagon).



### Identifiant du transporteur

Identification du transporteur par un code SIRET ou GENCOD.



### Information sur l'équipement

Permet d'informer le destinataire de l'équipement (container, remorque) utilisé pour le transport.



### Numéro du scellé

Indiquer le numéro de plomb apposé sur l'équipement.



### Responsable du scellé

C'est le code du responsable (douanes, transporteur) du scellé.

N° D'ORDRE DE LA RUBRIQUE	RUBRIQUE	TAILLE EN NOMBRE DE CARACTÈRES	PRÉSENCE OBLIGATOIRE/FACULTATIVE
<b>D O N N É E S R E L A T I V E S À L A S É Q U E N C E D U C O N D I T I O N N E M E N T</b>			

23	Numérotation du niveau	12 N	O
----	------------------------	------	---

24	Identification du niveau père	12 N	O
----	-------------------------------	------	---

<b>D O N N É E S R E L A T I V E S A U C O L I S A G E</b>			
------------------------------------------------------------	--	--	--

25	Nombre d'unités d'expédition	8 N	O
----	------------------------------	-----	---

26	Type d'identification du conditionnement	3 C	F
----	------------------------------------------	-----	---

27	Frais de conditionnement	3 C	F
----	--------------------------	-----	---

28	Identification du conditionnement	17 C	O
----	-----------------------------------	------	---

29	Frais de retour du conditionnement	3 C	F
----	------------------------------------	-----	---

30	Poids net du conditionnement	18 N	F
----	------------------------------	------	---

31	Poids brut du conditionnement	18 N	F
----	-------------------------------	------	---

### 23 Numérotation du niveau

C'est l'identification du niveau dans le chargement. Il permet d'identifier le chargement (le premier niveau), puis le niveau des palettes et des cartons (niveaux fils). Les informations de colisage et d'identification des articles se rapportent au niveau en cours.

### 24 Identification du niveau père

Permet de hiérarchiser le chargement. Il indique que le niveau hiérarchique décrit est le fils d'un autre niveau. Par exemple, un groupe de carton est le fils d'une palette.

### 25 Nombre d'unités d'expédition

C'est le nombre d'unités d'expédition au niveau hiérarchique décrit, i.e, un nombre de palettes ou de cartons.

### 26 Type d'identification du conditionnement

Indique si le conditionnement porte un code barre EAN 13, ITF 14 ou UCC/EAN128.

### 27 Frais de conditionnement

Les frais de conditionnement peuvent être payés par le fournisseur, le destinataire ou le facturé.

### 28 Identification du conditionnement

Indique le type de conditionnement (palette ISO 1/1, ISO 1/2, cartons).

### 29 Frais de retour du conditionnement

Précise si les frais de retour du conditionnement sont à la charge du client, du fournisseur ou gratuits.

### 30 Poids net du conditionnement

Donne le poids net du conditionnement décrit.

### 31 Poids brut du conditionnement

Donne le poids brut du conditionnement décrit.

N° D'ORDRE DE LA RUBRIQUE	RUBRIQUE	TAILLE EN NOMBRE DE CARACTÈRES	PRÉSENCE OBLIGATOIRE/FACULTATIVE
32	Quantité d'unités consommateurs	15 C	F
33	Instructions de manutention	3 C	F
34	Numéro séquentiel de colis Début de la séquence Fin de la séquence	35 C	F
35	Code EAN du conditionnement	35 C	F
36	Numéro de lot de fabrication	35 C	F
37	Date de production	8 C	F
38	Date de congélation	8 C	F
39	DLUO	8 C	F
40	Date limite de consommation	8 C	F



### Quantité d'unités consommateurs

Nombre d'unités consommateurs dans l'unité d'expédition (PCB) pour un colis standard.



### Instructions de manutention

Indique une opération de manutention. Permet de préciser que le colis est de grandes dimensions (BIG), qu'il est fragile (HWC) ou non gerbable (UST).



### Numéro séquentiel de colis

Permet d'indiquer que l'unité d'expédition est marquée d'un numéro séquentiel. Il permet de préciser le début et la fin de la séquence pour un ensemble de colis.



### Code EAN du conditionnement

Permet d'indiquer que l'unité d'expédition est marquée d'un code EAN.



### Numéro de lot de fabrication

Permet d'indiquer un numéro de lot de fabrication lorsqu'il y a un n° de lot et un seul par unité d'expédition.



### Date de production

Permet de préciser la date de fabrication lorsqu'il y a une date et une seule pour l'unité d'expédition.



### Date de congélation

Permet de préciser la date de congélation lorsqu'il y a une date et une seule pour l'unité d'expédition



### DLUO

Permet de préciser la date «à utiliser de préférence avant le...» lorsqu'il y a une date et une seule pour l'unité d'expédition.



### Date limite de consommation

Permet de préciser la date limite de consommation lorsqu'il y a une date et une seule pour l'unité d'expédition.

N° D'ORDRE DE LA RUBRIQUE	RUBRIQUE	TAILLE EN NOMBRE DE CARACTÈRES	PRÉSENCE OBLIGATOIRE/FACULTATIVE
<b>D O N N É E S R E L A T I V E S A U X A R T I C L E S</b>			
41	Code article Type de code	35 C	O
42	Identification complémentaire Type de l'identification Code Type de code	35 C	F
43	Libellé de l'article	35 C	F
44	Quantité expédiée Type de quantité (pièce ou kg)	15 N	O
45	Quantité commandée Type de quantité (pièce ou kg)	15 N	O
46	Quantité gratuite Type de quantité (pièce ou kg)	15 N	F
47	Quantité gratuite non commandée Type de quantité (pièce ou kg)	15 N	F
48	Date de production	8 C	F
49	Date de congélation	8 C	F
50	DLUO	8 C	F
51	Date limite de consommation	8 C	F



#### Code article

Identification de l'article, par un code CIP ou EAN.



#### Identification complémentaire

Précise l'identification de l'article. Elle permet d'indiquer, exemple, un numéro de lot, une modification de vignette...



#### Libellé de l'article

Description de l'article.



#### Quantité expédiée

Spécifie le nombre d'articles expédiés.



#### Quantité commandée

Spécifie le nombre d'articles commandés.



#### Quantité gratuite

Spécifie le nombre d'articles gratuits commandés.



#### Quantité gratuite non commandée

Spécifie le nombre d'articles gratuits non commandés.



#### Date de production

Permet de préciser la date de fabrication de l'article.



#### Date de congélation

Permet de préciser la date de congélation de l'article.



#### DLUO

Permet de préciser la date «à utiliser de préférence avant le...» de l'article.



#### Date limite de consommation

Permet de préciser la date limite de consommation de l'article.

N° D'ORDRE DE LA RUBRIQUE	RUBRIQUE	TAILLE EN NOMBRE DE CARACTÈRES	PRÉSENCE OBLIGATOIRE/ FACULTATIVE
52	Référence de la commande	35 C	F
53	Différence de quantité par rapport à la commande Valeur de la différence Nature de l'écart Motif	35 C	F
54	Date et heure d'expédition du solde	8 C	F



### Référence de la commande

Permet de préciser par article la commande auquel se réfère l'avis (zone déconseillée, puisqu'un avis d'expédition ne concerne qu'une seule commande).



### Différence de quantité par rapport à la commande

Informe le destinataire d'une différence de quantité par rapport à la commande, de la valeur, de la nature de l'écart et de son motif. La différence est positive si la quantité est excédentaire et négative si la quantité n'est pas suffisante.



### Date et heure d'expédition du solde

L'expéditeur informe de la date et l'heure de livraison du reste de l'expédition (facultatif).

# CONTENU DU MESSAGE

## “ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE LIVRAISON” : RECADV

Message de télétransmission : Destinataire vers Expéditeur

N° D'ORDRE DE LA RUBRIQUE	RUBRIQUE	TAILLE EN NOMBRE DE CARACTÈRES	PRÉSENCE OBLIGATOIRE/FACULTATIVE
---------------------------	----------	--------------------------------	----------------------------------

### DONNÉES COMMUNES À L'ENSEMBLE DU MESSAGE

1	N° de l'accusé de réception de livraison	35 C	O
2	Fonction du message	3 C	O
3	Date et heure du document	12 C	O
4	Date et heure réelle de livraison	12 C	F
5	Référence de l'avis de livraison	35 C	O
6	Date de la référence	12 C	F
7	Identification de l'acheteur	35 C	O
8	Identification de l'expéditeur	35 C	O
9	Identification du fournisseur	35 C	F
10	N° de référence du transport	17 C	F

**1** ➤ N° de l'accusé de réception de livraison

L'expéditeur attribue un numéro unique de document, qui est la référence de l'accusé de réception de livraison.

**2** ➤ Fonction du message

La fonction du message indique le type ORIGINAL ou DUPLICATA du document.

**3** ➤ Date et heure du document

Indiquer la date et l'heure de création du document.

**4** ➤ Date et heure réelle de livraison

Indiquer la date et l'heure de livraison. Elle est facultative.

**5** ➤ Référence de l'avis de livraison

Préciser le numéro de l'avis de livraison. Il permet au destinataire du message de rapprocher automatiquement l'accusé de réception de l'avis de livraison.

**6** ➤ Date de la référence

C'est la date de l'avis de livraison.

**7** ➤ Identification de l'acheteur

Identification de l'acheteur par un code CIP, SIRET ou GENCOD.

**8** ➤ Identification de l'expéditeur

Identification de l'expéditeur par un code CIP, SIRET ou GENCOD.

**9** ➤ Identification du fournisseur

Identification du fournisseur par un code CIP, SIRET ou GENCOD. Elle est obligatoire si le fournisseur est différent de l'expéditeur.

**10** ➤ N° de référence du transport

C'est la référence attribuée par le transporteur au chargement (CMR).

N° D'ORDRE DE LA RUBRIQUE	RUBRIQUE	TAILLE EN NOMBRE DE CARACTÈRES	PRÉSENCE OBLIGATOIRE/FACULTATIVE
---------------------------	----------	--------------------------------	----------------------------------

11	Mode de transport	3 C	F
----	-------------------	-----	---

12	Identifiant du transporteur	17 C	F
----	-----------------------------	------	---

### D O N N É E S R E L A T I V E S À L A S É Q U E N C E D U C O N D I T I O N N E M E N T

13	Numérotation du niveau	12 N	O
----	------------------------	------	---

14	Identification du niveau père	12 N	O
----	-------------------------------	------	---

### D O N N É E S R E L A T I V E S A U C O L I S A G E

15	Nombre d'unités d'expédition	8 N	O
----	------------------------------	-----	---

16	Type d'identification du conditionnement	3 C	F
----	------------------------------------------	-----	---

17	Frais du conditionnement	3 C	F
----	--------------------------	-----	---

18	Identification du conditionnement	17 C	O
----	-----------------------------------	------	---



### Mode de transport

L'expéditeur indique par un code le mode de transport (route, train) mais aussi le moyen de transport (camion, wagon).



### Identifiant du transporteur

Identification du transporteur par un code SIRET ou GENCOD.



### Numérotation du niveau

C'est l'identification du niveau dans le chargement. Il permet d'identifier le chargement (le premier niveau), puis le niveau des palettes et des cartons (niveaux fils). Les informations de colisage et d'identification des articles se rapportent au niveau en cours.



### Identification du niveau père

Permet de hiérarchiser le chargement. Il indique que le niveau hiérarchique décrit est le fils d'un autre niveau. Par exemple, un groupe de cartons est le fils d'une palette.



### Nombre d'unités d'expédition

C'est le nombre d'unités d'expédition au niveau hiérarchique décrit, i.e., un nombre de palettes ou de cartons.



### Type d'identification du conditionnement

Indique si le conditionnement porte un code barre EAN 13, ITF 14 ou UCC/EAN128.



### Frais du conditionnement

Les frais de conditionnement peuvent être payés par le fournisseur, le destinataire ou le facturé.



### Identification du conditionnement

Identifie le type de conditionnement (palette ISO 1/1, ISO 1/2, cartons).

N° D'ORDRE DE LA RUBRIQUE	RUBRIQUE	TAILLE EN NOMBRE DE CARACTÈRES	PRÉSENCE OBLIGATOIRE/FACULTATIVE
19	Différence de quantité par rapport à la commande Valeur Motif	15 N	F
20	Numéro séquentiel de colis Début de la séquence Fin de la séquence	35 C	F
21	Code EAN du conditionnement	35 C	F
22	Numéro de lot de fabrication	35 C	F
23	Date de production	8 C	F
24	Date de congélation	8 C	F
25	DLUO	8 C	F
26	Date limite de consommation	8 C	F



### Différence de quantité

La valeur de la différence signée entre les quantités reçues et les quantités expédiées en unités d'expédition. La valeur = quantités reçues - quantités expédiées.



### Numéro séquentiel de colis

Permet d'indiquer que l'unité d'expédition est marquée d'un numéro séquentiel. Il permet de préciser le début et la fin de la séquence pour un ensemble de colis.



### Code EAN du conditionnement

Permet d'indiquer que l'unité d'expédition est marquée d'un code EAN.



### Numéro de lot de fabrication

Permet d'indiquer un numéro de lot de fabrication lorsqu'il y a un n° de lot et un seul par unité d'expédition.



### Date de production

Permet de préciser la date de fabrication lorsqu'il y a une date et une seule pour l'unité d'expédition.



### Date de congélation

Permet de préciser la date de congélation lorsqu'il y a une date et une seule pour l'unité d'expédition.



### DLUO

Permet de préciser la date «à utiliser de préférence avant le...» lorsqu'il y a une date et une seule pour l'unité d'expédition.



### Date limite de consommation

Permet de préciser la date limite de consommation lorsqu'il y a une date et une seule pour l'unité d'expédition.

N° D'ORDRE DE LA RUBRIQUE	RUBRIQUE	TAILLE EN NOMBRE DE CARACTÈRES	PRÉSENCE OBLIGATOIRE/FACULTATIVE
<b>D O N N É E S R E L A T I V E S A U X A R T I C L E S</b>			
27	Code de l'article réceptionné Type code	35 C	O
28	Identification complémentaire de l'article Type de l'identification Code Type de code	35 C	F
29	Quantité de l'article	15 C	F
30	Valeur de la différence	15 C	F
31	Motif de la modification	15 C	F
32	Date et heure liées à la différence de quantité	35 C	F



### Code de l'article réceptionné

Identification de l'article par un code CIP ou EAN.



### Identification complémentaire de l'article

Précise l'identification de l'article. Elle permet d'indiquer, exemple, un numéro de lot, une modification de vignette...



### Quantité de l'article

Indique la quantité reçue et acceptée.



### Valeur de la différence

- Soit Quantité reçue moins quantité expédiée. - Soit Quantité acceptée moins quantité reçue. Négatif si la quantité n'est pas suffisante et positive si la quantité est excédentaire.



### Motif de la différence

Article non commandé, manquant, non annoncé,...



### Date et heure liées à la différence de quantité

Exemple date d'enlèvement de la cargaison, date d'annulation si non livré le, date limite de vente.

# UTILISATION DU STANDARD EDIFACT ET LES GUIDES UTILISATEURS DES MESSAGES EDI

Les informations définies dans le contenu fonctionnel des échanges électroniques entre les divers intervenants de la chaîne de distribution des médicaments doivent ensuite être structurées selon le standard international EDIFACT - EDI pour l'Administration, le Commerce et le Transport - des Nations Unies, qui permet d'effectuer des transactions automatisées entre applications informatiques. EDIFACT est un langage commun, international, reconnu par tous les partenaires, qui est indépendant des systèmes informatiques et des réseaux de communication. Il s'appuie sur 2 normes ISO : le dictionnaire des données «les mots» et les règles de syntaxe EDIFACT «la grammaire» publiés en Septembre 1987. Sur cette base, a été défini un ensemble de messages EDI couvrant toutes les relations qu'une entreprise peut avoir avec ses partenaires, dont les messages Transport/Logistique. Ceux-ci se déclinent en messages français INOVERT® développés par le GTF (Groupe Transporteurs Français) et en messages internationaux dits UNSM - United Nations Standards Messages - supportés par EDITRANSPORT.

Toutefois, ces messages EDIFACT standards publiés par les Nations Unies sont très génériques et flexibles et laissent des possibilités multiples «d'interprétation» lors de la mise en œuvre par les utilisateurs. Le risque est donc grand de voir proliférer des dispositions bilatérales entre donneurs d'ordres et transporteurs, contraires au principe de l'EDI ouvert. D'où la nécessité de fournir des «modes d'emploi» à partir d'un scénario concret, sous forme de Guides Utilisateurs.

Les Guides, élaborés par les Groupes de travail commun CIP / EDITRANSPORT / GTF, ont pour vocation de transposer un ensemble normatif très complet et lourd, sous une forme compréhensible et directement utilisable par les entreprises. Ils constituent un outil pratique pour la mise en œuvre de l'EDI dans les Transports.

Ces Guides sont disponibles respectivement à EDITRANSPORT (secrétariat@editransport.com), au GTF (vienot@gtff.org), et au CIP.

## GUIDES UTILISATEURS

Diffusion par Fonction	<b>EDITransport/GTF</b> Guides messages Internationaux UNSM Transport	<b>GTF</b> Guides messages INOVERT® Transport	<b>CIP</b> Guides messages Expéditeur/Destinataire
Ordre de Transport	IFCSUM	DISPOR	
Rapport de Prise en charge	IFTSTA	REPORT	
Suivi de Livraison	IFTSTA	REPORT	
Avis d'Expédition			DESADV
Avis de Réception			RECADV

# GLOSSAIRE

## ACHETEUR

Emetteur d'une commande. Se confond souvent avec le destinataire physique du contenu de la commande.

## AFFRETEMENT

Acheminement spécifique d'une expédition de l'expéditeur au destinataire, sans rupture de charge, par des moyens n'appartenant pas à l'entreprise.

## CHARGEMENT

Ensemble des marchandises remises par un expéditeur à un transporteur à un instant donné. Un chargement peut comporter plusieurs groupages et ne concerne qu'un seul moyen de transport.

## COLIS

Peut s'entendre de plusieurs façons selon le point de vue auquel on se place :

1 - Unité indissociable de manutention dans une expédition donnée pour un transporteur donné. Il peut s'agir d'une palette filmée ou d'un contenant directement manipulable par un manutentionnaire (le carton d'emballage).

2 - Unité indissociable de remboursement déclarée en valeur à l'assurance et permettant de faire jouer celle-ci en cas de problème.

## COMMANDE

Demande individualisée de fournitures faite à un fournisseur.

## DATE D'ENLEVEMENT

(ou date d'enlèvement physique),

Date à laquelle le transporteur enlève physiquement la marchandise chez l'expéditeur. L'opération est prise en compte dans l'optique du transporteur. (voir ci-dessous).

## DATE DE REMISE PAR L'EXPÉDITEUR

Date à laquelle l'expéditeur remet physiquement la marchandise au transporteur. L'opération est prise en compte du point de vue de l'expéditeur.

Date d'enlèvement et date de remise correspondent donc à la même opération qui est le transfert des produits vu par chacun des protagonistes.

## DATE DE FERMETURE DU CAMION

Synonyme de date d'enlèvement.

## DATE DE MISE A DISPOSITION PAR L'EXPÉDITEUR

Date à partir de laquelle les produits à faire enlever par le transporteur sont prêts pour cette opération.

Si elle se confond souvent avec elle, elle n'est pas nécessairement identique à la date de **départ physique** des produits telle qu'elle est exprimée dans les trois définitions qui précèdent.

## DATE DE PRISE EN CHARGE PAR LE TRANSPORTEUR

En toute rigueur, date à partir de laquelle le transporteur devient responsable des produits qu'il a enlevés.

En général, des arrangements sont pris avec l'expéditeur pour éviter toute ambiguïté à ce niveau.

### DESTINATAIRE (FINAL)

Personne (physique ou morale) à laquelle l'expédition doit être remise.

Synonyme : Le LIVRÉ.

### E.D.I.

Electronic Data Interchange, échange de données informatisé.

L'E.D.I. consiste à échanger des données formatées de manière standard, entre les différents applications tournant sur les ordinateurs des différents partenaires commerciaux avec le minimum d'interventions manuelles et le maximum d'automatisation.

### ENLEVEMENT

Opération par laquelle le transporteur enlève physiquement la totalité de la marchandise disponible chez l'expéditeur à une date donnée.

### ENVOI

Ensemble de colis individualisés à l'intérieur d'un groupage et envoyés par un expéditeur à un destinataire à un instant donné.

### EXPÉDITEUR

Entité qui confie les produits à livrer au transport. Se confond parfois avec le fournisseur.

### EXPÉDITION

Ensemble de colis, à l'intérieur d'un envoi d'un expéditeur à un destinataire, et ne concernant qu'une seule commande.

Un envoi peut comporter plusieurs expéditions.

Une commande peut générer plusieurs expéditions partielles.

### FOURNISSEUR

Entité à laquelle appartiennent les produits à livrer. Se confond parfois avec l'expéditeur.

### GROUPAGE

A l'intérieur du chargement, ensemble individualisé d'expéditions remises par un expéditeur à un transporteur et correspondant à une destination unique en sortie d'une rupture de charge.

Un chargement peut comporter plusieurs groupages.

### LIVRAISON

Acte de remise physique des colis au destinataire.

### LIVRAISON (BON DE)

Document récapitulatif émis par l'expéditeur.

Le bon de livraison doit :

- permettre de faire le lien administratif avec la (ou les) commande(s) qui lui a (ont) donné naissance ;

- décrire exhaustivement dans quelle mesure cette commande a été effectivement réalisée.

Une commande peut générer plusieurs bons de livraison.

### LIVRÉ

Personne (physique ou morale) à laquelle l'expédition doit être remise.

Synonyme : Destinataire final.

### MESSAGE E.D.I.

Ensemble d'informations, essentiellement codées, structurées suivant un assemblage normalisé, standard ou propriétaire, convenu avec le destinataire de telle façon que son ordinateur puisse les intégrer directement dans ses bases de données ou applications sans resaisie

### MESSAGERIE ÉLECTRONIQUE

Transmission par voie électronique de textes entièrement libres qui ne peuvent donc pas être "traités" par un ordinateur récepteur.

### ORDRE DE TRANSPORT

Document papier ou électronique correspondant à un ensemble individualisé de marchandises envoyées par un expéditeur à un ou plusieurs destinataires à un instant donné.

### PROTOCOLE D'ÉCHANGE

(Ou contrat d'échange ou d'interchange).

Document prenant souvent la forme d'un

"manuel de l'utilisateur", dans lequel sont assemblées toutes les spécifications (techniques, commerciales, juridiques) permettant à une catégorie déterminée d'échange de données informatisé de s'effectuer dans des conditions optimales.

### RÉCÉPISSÉ

Document émis par l'expéditeur ou le transporteur et qui formalise le contrat de transport passé entre ces deux parties.

Signé par le destinataire, il atteste que la livraison a eu lieu avec ou sans réserves mais ne fait nullement référence aux marchandises contenues (voir bon de livraison).

### RÉCEPTION

Voir brochure CIP «Réception».

### RUPTURE DE CHARGE

Opération par laquelle le contenu d'un seul moyen de transport est réparti sur plusieurs.

### SIREN - SIRET

Système informatique pour le répertoire des entreprises ( ou des établissements ).

Le SIREN est un identifiant des entreprises à 12 chiffres.

Le SIRET identifie les établissements par rajout au numéro SIREN de la société-mère d'un numéro d'ordre à 5 chiffres.

## SUIVI

(Contrairement à la traçabilité qui présente un caractère "historique").

Ensemble de mesures permettant de connaître à tout moment la situation (et la localisation) d'un "objet".

## TRAÇABILITE

(Définition de l'ISO DIS 8402)

Aptitude à retrouver l'historique, l'utilisation ou la localisation d'une entité au moyen d'identifications enregistrées.

Le terme traçabilité peut être utilisé lorsqu'il se rapporte à un produit, en se référant à :

- l'origine des matériaux et des pièces,
- l'histoire des divers processus appliqués au produit,
- la distribution et l'emplacement du produit après livraison.

## TRANSPORT (MODE DE)

Voie(s) d'acheminement retenue(s) pour effectuer le transport. Ex : terre, air, mer, combiné...

## TRANSPORT (MOYEN DE)

L'unité dans le type de transport.  
Ex : le camion prenant en charge des produits...

## TRANSPORT (PRESTATAIRE DE)

Prestataire de service qui prend en charge, sous sa responsabilité, des colis ou unités physiques qu'il doit acheminer vers le destinataire désigné.

## TRANSPORT (TYPE DE)

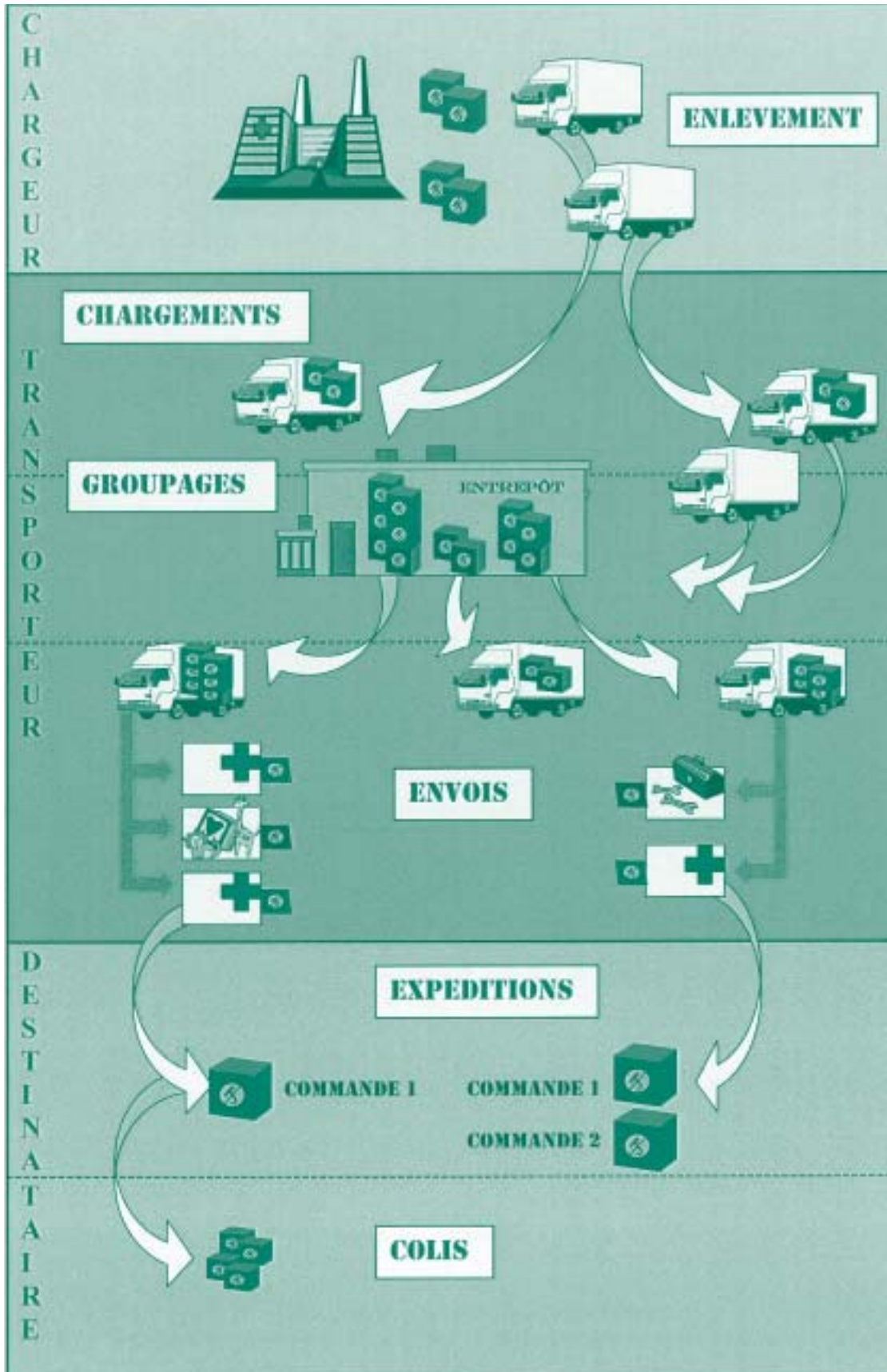
Désignation du moyen de transport.  
Ex : un camion, un wagon, une citerne...

## VÉRIFICATION

Contrôle par l'expéditeur des quantités effectivement envoyées. Elle peut s'effectuer au moment de la mise à disposition ou lors de la fermeture du camion.

En cas de modification de dernière minute du chargement, la première procédure entraîne l'édition d'un message supplémentaire.

# ANNEXE





## Club Inter Pharmaceutique

Tour Framatome - 1, place de la Coupole - 92084 Paris La Défense Cedex  
Tél. : 01.47.96.41.00 - Télécopie : 01.47.96.41.99